

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 154 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Ingénierie 2020 du programme LEADER et cotisation à l'association nationale LEADER France.

La Communauté de Communes porte le programme européen LEADER 2014-2020 dans la continuité de l'ex-PETR Pays du Revermont, dont le dossier de candidature a été retenu par le comité de sélection présidé par la Région les 25 et 26 juin 2015.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le programme de développement rural de Franche-Comté impose à chaque territoire l'affectation de deux équivalents temps.

En 2020, l'équipe se compose de 4 personnes :

- 1 coordinatrice / animatrice à raison de 0,4 ETP (mais demande de subvention sur un temps moindre)
- 1 animatrice pôles structurants agriculture et œnotourisme à raison de 0,6 ETP (mais demande de subvention sur un temps moindre)
- 2 gestionnaires à raison de 1,1 ETP

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 17 décembre 2019

CO 154 DE (SUITE)

Objet : Ingénierie 2020 du programme LEADER et cotisation à l'association nationale LEADER France.

Par ailleurs, les territoires LEADER en France se sont fédérés dès 1997 en association nationale : LEADER France. Cette fédération est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur qui intervient pour relayer les difficultés des territoires. Il est notamment fortement impliqué dans la mobilisation des pouvoirs publics pour que le programme LEADER actuel soit enfin opérationnel.

LEADER France a vocation également à valoriser les réussites des territoires LEADER et leurs bonnes pratiques.

LEADER France représente aujourd'hui 340 territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER de la programmation 2014/2020.

Au quotidien, LEADER France est un soutien à disposition de l'équipe technique grâce à son site internet avec un forum d'échanges permettant de partager des expériences avec d'autres sites, la proposition de journées de formation et de rencontres notamment pour favoriser la coopération entre territoires.

L'adhésion à l'association LEADER France est une dépense éligible du programme Leader dans le cadre des dépenses d'ingénierie et à ce titre peut élargir à une subvention de 80%.

Les dépenses prévisionnelles du dossier ingénierie 2020 s'élèvent ainsi à 143 826,18 € et se répartissent comme suit :

- Frais de personnel et professionnels	122 457,54 €
- Coûts indirects au taux forfaitaire de 15% des frais de personnel	18 368,63 €
- Frais de déplacements	2 400 €
- Cotisation Leader France	600 €

Pour financer cette ingénierie, une subvention LEADER de 100 802,94 € et une subvention régionale de 26 725,00 € sont sollicitées. Le reste à charge de la CCAPS devrait être de 16 298,24 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / ADHERE à l'association LEADER France pour un montant de 600 € en 2020 ;
- 2 / APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie du programme leader 2020 présenté ci-dessus ;
- 3 / S'ENGAGE à prendre en charge sur l'autofinancement de la Communauté de Communes la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- 4 / AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'aide du programme Leader et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

